

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2482

21 décembre 2009

SOMMAIRE

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR	119092	Lily (Lux) NM Sàrl	119126
A & E Immobilière S.A.	119132	Luxembourg Trading Consulting Company S.A.	119121
Aero Ré	119134	Medpharm Investments S.A.	119104
Aero Ré	119133	Miscro S.A.	119131
Am Duerf S.à.r.l.	119135	Ninolac International S.A.	119118
Amergin S.à.r.l.	119133	PMK International S.A.	119102
Anna Chromy Foundation Holding S.A., Société anonyme holding	119133	Qosimo Investments S.à r.l.	119103
Aon Captive Services Group (Europe) ..	119127	Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV-FIS I	119128
A Schwall's S.à.r.l.	119121	Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l.	119095
Atom Lux Invest S.A.	119134	Santé S.A.	119128
Bahati International S.A.	119132	Seyn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.	119105
BB EFC	119103	Seyn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l.	119105
Belvall Holdings S.A.	119135	SHK Energy S.A.	119104
Blackrock Strategic Funds	119133	Simi Consult S.A.	119131
Chanpia Lux SA	119117	Stark-Bosera Master S.à r.l.	119092
Comifar Holding S.A.	119136	Stark Corvus S.à r.l.	119093
Coperval Holding S.A.	119093	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	119090
Dazzle Luxembourg N° 4 S.A.	119090	Stark Master S.à r.l.	119092
D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l.	119135	Stark VCI S.à r.l.	119094
Dell S.A.	119130	Studio Coiffure S.à.r.l.	119094
Econocom PSF S.A.	119103	Tarkett Capital S.A.	119122
Element Power G.P. S.à r.l.	119104	Tarkett GDL S.A.	119126
European Treasure Holding S.A.	119122	Tarkett GDL S.A.	119126
Euro Techno Holding S.A.	119130	TDR FS Co S.à r.l.	119095
Focus Consulting S.A.	119136	Tenframe S.A.	119136
Foodco S.à r.l.	119132	Timba S.A.	119102
Garage Kauten S.A.	119105	Torisa S.à.r.l.	119134
Groupe Simtech S.A.	119102	Traviata Holding S.A.	119130
HBI Holding S. à r.l.	119134	VSII (Lux) S. à r.l.	119093
Hemlock (Lux) S.à r.l.	119136		
Iris Services Sàrl	119121		
Jobelyn S.à r.l.	119094		
Jürgen HOFFMANN S.à.r.l.	119127		
KSIN Luxembourg III, S.à r.l.	119135		

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151154/16.

(090182966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Dazzle Luxembourg N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.283.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dazzle Capital Holdings Limited, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI company number: 685044) (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Isle of Man, on November 20th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of Dazzle Luxembourg N° 4 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on February 10th, 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 920 of May 10th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under the number B 114.283 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr André Lutgen, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr Hock Lai Chan, residing at Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle of Man IM8 3EQ, in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Révision S.à r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dazzle Capital Holdings Limited, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Numéro de société BVI: 685044) (l' "Actionnaire Unique"), ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Isle of Man, le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "Dazzle Luxembourg N° 4 S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 10 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.283 (la "Société").

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur André Lutgen, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Hock Lai Chan, demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile de Man, IM8 3EQ.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009, LAC/2009/50707. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009152407/92.

(090184563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151155/16.

(090182971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Stark-Bosera Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.137.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151156/16.

(090182976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.192.

—
Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting held on October 30th, 2009

- The mandate of BDO Compagnie Fiduciaire S.A. as Independent Auditor having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg be reconducted for a new period of one year, until the Annual General Meeting of the year 2010.

Certifie true

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 octobre 2009

- Le mandat de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié conforme

Pour ADINVEST II (Luxembourg) S.C.S., SICAR

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009152457/22.

(090184254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Stark Corvus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.578.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151157/16.

(090182982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

VSII (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.581.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151158/16.

(090182988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Coperval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.863.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152459/22.

(090184812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.787.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151159/16.

(090182993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Jobelyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.487.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 18 novembre 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 18 novembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Davy Beaucé, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009151160/16.

(090182997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Studio Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 111.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} décembre 2009

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur PORCHER Frank, né à Differdange le 15 avril 1958 demeurant à L-4602 Nieder Korn, 203, avenue de la Liberté, de son poste de gérant technique avec date d'effet le 30 novembre 2009.

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur D'ATTOMA Vito, né à Luxembourg le 12 mars 1975, demeurant à L-1931 Luxembourg, 61a, avenue de la Liberté, de son poste de gérant administratif avec date d'effet le 30 novembre 2009.

L'Assemblée nomme, avec date d'effet le 30 novembre 2009, Monsieur D'ATTOMA Vito, précité, avec date d'effet le 30 novembre 2009, gérant unique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

STUDIO COIFFURE S. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152474/22.

(090184709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique du 04 novembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée Générale a, entre autres, pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Vincenzo Maselli Campagna et de Monsieur Giuseppe Dogliani en leur qualité de Gérant du groupe B;

2. L'Assemblée a décidé de nommer, en qualité d'Administrateur du groupe B avec effet immédiat, Monsieur Tiziano Zarbo, demeurant professionnellement à Nieuwe Waterwegstraat 29 - 3115 HE Schiedam (The Netherlands) et Monsieur Paolo Croatto demeurant professionnellement à Vingveien 1, Sola, 4004 Stavanger (Norvège).

3. Le mandat de ces gérants expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG Sarl

ROBERTO STRANIERI / VINCENZO MASELLI CAMPAGNA / GIUSEPPE DOGLIANI

Le Conseil des Gérants

Référence de publication: 2009151162/21.

(090183118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

TDR FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second day of the month of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Maître Mariya GADZ-HALOVA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to an undated proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TDR FS Co S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name.

A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TDR FS Co S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of loans, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital.

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares.

Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management.

The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical five business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-a-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers.

The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members.

Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 12.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year.

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts.

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions.

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euro)
TDR Capital Nominees Limited	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(i) Mr Blair Thompson, born on 14th October 1971 in Dunedin, New Zealand, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF as class A manager;

(ii) Mr Gary May, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF as class A manager;

(iii) Mr Jan-Willem Overheul, born on 4th January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as class B manager, and

(iv) Mr Richard van't Hof, born on 5th October 1965 in Barendrecht, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2010.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et inscrite au Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Maître Mariya GADZHALOVA, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration non datée (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TDR FS Co S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom.

Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TDR FS Co S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement de prêts, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son por-

tefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales.

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant cinq (5) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du

Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels.

Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
TDR Capital Nominees Limited	12.500	EUR 12.500,-
Total:	12.500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(i) Monsieur Blair Thompson, né le 14 octobre 1971 à Dunedin, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Monsieur Gary MAY, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Monsieur Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B, et

(iv) Monsieur Richard van't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GADZHALOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14725. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009152315/357.

(090184879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

PMK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 66.505.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2010.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151163/16.

(090183370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Timba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 72.993.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée qui se réunira en 2011.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151167/16.

(090183403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Groupe Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 113.196.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2008
sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 et du Conseil d'Administration*

Conseil d'Administration

- Monsieur Roland Diederich, ingénieur civil, demeurant à 32, rue Méckenheck, L-3321 Berchem, Administrateur-délégué,
- Monsieur Serge Wagner, ingénieur, demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 1A, rue Geischleid, Administrateur-délégué,
- Monsieur Claude Weber, directeur de sociétés, demeurant à L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière, Administrateur,
- Monsieur Luc Sinner, gérant de sociétés, demeurant à L-5754 Frisange, 7, rue Klees Bongert, Administrateur,
- Monsieur Fernand Rassel, expert-conseil en génie civil, demeurant à L-4396 Pontpierre, 14, Huelgaass, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Commissaire aux Comptes

- Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS B 43.298

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2009152511/22.

(090184282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.519.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 3 juin 2009 que la société PriceWaterhouseCoopers Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B65477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renommée aux fonctions de réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151168/17.

(090183435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.080.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.315.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès verbal du conseil de gérance tenu le 27 octobre 2009 que la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 47 771 est nommée réviseur de la société Qosimo Investments S.à r.l. pour une durée d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 18 NOV 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151169/16.

(090182979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

BB EFC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.090.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Managers

- The registered office is transferred from its current address i.e. 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to the 412, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with effect as of June 30th 2009

Luxembourg, 25/11/09.

Certified true

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle; 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to the 412, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 30 juin 2009.

Luxembourg, 25/11/09.

Certifié conforme

BB EFC

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009151688/21.

(090183535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 555.948,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.724.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales du 26 juin 2009

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 juin 2009 que la société Element Power Cayman HoldCo L.P., un exempted limited partnership de droit des îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY-1-9002, îles Caïmans, est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151171/17.

(090183213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

SHK Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 81.029.

—
Par la présente, nous avons le regret de vous informer que nous démissions avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société; mandat qui nous a été confié à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui a été tenue par-devant Me Léonie Grethen en date du 29/03/2007.

Grevenmacher, le 18 novembre 2009.

Roland Ebsen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009151172/13.

(090182862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Medpharm Investments S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.511.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 27 novembre 2009*

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SGG S.A., ayant son siège au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour Medpharm Investments S.A.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2068 LUXEMBOURG
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009152477/24.

(090184231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Garage Kauten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 37, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.404.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27.11.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE
Signature

Référence de publication: 2009151173/13.

(090182864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of November,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.032, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 10 May 2007, number 835. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated 23 October 2008 and published in the Mémorial dated 18 November 2008, number 2786.

The meeting was presided by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Antoine Daurel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two (574,692) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders declared having been informed of the agenda, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

The appearing parties declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by five hundred seventy-four thousand six hundred and ninety-two (574,692) shares are represented at the general meeting.

2. The shareholders are represented by proxies so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary general meeting and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A. To transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

B. To amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new form of the Company, substantially in the form as set out in the proxies, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

C. To confirm the appointment and to reappoint as members of the board of managers of the Company for an undetermined period of time with such signature powers as set forth in the restated articles as follows:

- Xavier Pauwels, manager, born on 12 December 1971 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, manager, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Michael McKeon, manager, born on 18 October 1956 in Glasgow, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom,
- Fiona Brown Smith, manager, born on 3 January 1959 in Dumfries, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom,
- Leonardo Graziano, manager, born on 19 October 1945 in Elizabeth, New Jersey, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA,
- David Chester, manager, born on 1 September 1951 in Jacksonville, Florida, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA.

D. To confirm that five hundred seventy-four thousand six hundred and ninety-two (574,692) shares (parts sociales) in issue in the Company are held by the appearing parties.

The above being approved, the general meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

It is resolved to transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

The general meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter, in order to adapt them to the new form of the Company as set forth below.

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. "Articles" means the present articles of association;

"Business Day" means any day other than Saturday or Sunday on which banks are generally open in Luxembourg and London;

"Company" means Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l.;

"Company Law" means the Luxembourg law concerning commercial companies of 10th August 1915 (as amended);

"Issue Date" means 23rd October 2008, the date of issue of the Preference Shares;

"LIBOR" means London Interbank Offering Rate;

"Liquidation Preference" means, (i) where at the Special Dividend Payment Date, the Company has paid the Special Dividend, an amount of four million one hundred thousand seven hundred thirty nine Pounds Sterling (£ 4,100,739), or (ii) where at the Special Dividend Payment Date, the Company has not paid the Special Dividend, an amount of one hundred fifteen million three hundred thousand seven hundred thirty nine Pounds Sterling (£ 115,300,739);

"Market Dividend Rate" means the rate payable generally on preference shares, with similar characteristics to the Preference Shares, in an arm's length transaction. This rate will be determined by looking at market-quoted rates, at such time as the Market Dividend Rate is to be determined, of comparable instruments issued by companies with similar credit risk as the Company and by including such adjustments as are necessary for any other factors that a market participant would include. The Market Dividend Rate will first be calculated at 9.00 a.m. on the 31st October 2008 and is to be agreed between the Company and the Preference Member. Subsequently, the Market Dividend Rate may be amended at any time on agreement of both parties. If the Ordinary Member and the Preferred Member are not in agreement so expressed at a meeting of Members of the Company on the appropriate rate for the Market Dividend Rate, Severn Trent Treasury will be requested to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate. Any decision on an appropriate rate for the Market Dividend Rate taken by Severn Trent Treasury, following a request to act as arbitrator in determining the Market Dividend Rate, will be final and binding on the Company and the holders of the Preference Shares.

"Members" means the Ordinary Member(s) and the Preference Member(s);

"Notional Amount" means an amount equal to one hundred eleven million two hundred thousand Pounds Sterling (£111,200,000) (three thousand sixty nine point two seven nine six Pounds Sterling (£3,069.2796) per Preference Share);

"Ordinary Member(s)" means the holder(s) of the Ordinary Shares;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company;

"Preferred Dividend" means the annual cumulative preferential dividend (ranking in priority to any payment of dividend to the holders of the Ordinary Shares) payable on each Preferred Dividend Payment Date at a Market Dividend Rate applied to the Liquidation Preference multiplied by the number of days in the Preferred Dividend Period divided by 365;

"Preferred Dividend Payment Date" means each calendar anniversary date of the Special Dividend Payment Date thereafter until the date (i) of payment of redemption proceeds of, or (ii) of final liquidation proceeds on, the Preference Shares (and in case of each of (i) and (ii) such date of payment shall also be a Preferred Dividend Payment Date), provided that where any such date is not a Business Day, it shall be moved to the next following Business Day.

"Preference Member(s)" means the holder(s) of the Preference Shares;

"Preference Shares" means the voting preference shares issued by the Company. The Preference Shares shall be entitled to a Special Dividend and the Preferred Dividend but shall not have any further right to participate in the profits of the Company. In case of a winding-up or a liquidation of the Company, the Preference Member(s) shall be entitled to the Liquidation Preference before any payment on the Ordinary Shares.

"Severn Trent Treasury" means the Severn Trent Group Treasurer;

"Shares" means the Ordinary Shares and the Preference Shares; "Special Dividend" means a dividend that shall comprise the following:

(i) the Notional Amount;

(ii) a commercial rate of return on the Preference Shares of six point six five percent (6.65 %), from and including the Issue Date up to and including the Special Dividend Payment Date calculated on the Issue Date

(iii) an adjustment to the commercial rate in (ii) above depending on whether the 1 week GBP LIBOR rate ("the Actual LIBOR Rate") on 30 October 2008 is higher or lower than five point zero one eight four four (5.01844 %) being a rate which as at 9.00 am on 23 October 2008 the managers expect the one week GBP Libor amount to be on 30 October 2008 (the "Expected LIBOR Rate"). If the Actual LIBOR Rate is equal to or higher than the Expected LIBOR Rate, the commercial rate applied in (ii) above will be reduced by a factor of six (6) percentage points per annum. If the Actual LIBOR Rate is lower than the Expected LIBOR Rate, the commercial rate applied in (ii) above will be increased by a factor of six (6) percentage points per annum; "Special Dividend Payment Date" means seven (7) days after the 23rd October 2008.

Art. 2. Establishment, Denomination. A limited liability company (soc/été à responsabilité limitée) with the name "Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l." (the "Company") is formed by the appearing party and all persons who will become Members thereafter. The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 3. Duration. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the extraordinary general meeting of Members adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, in other businesses, enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution, or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

To the maximum extent permitted by Luxembourg law, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has any financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes. Finally, the Company can perform without limitation all commercial,

technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The capital of the Company is set at five hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two Pounds Sterling (GBP 574,692) represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) Ordinary Shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and represented by thirty-six thousand two hundred and thirty (36,230) Preference Shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and with such rights and obligations as set out in these Articles.

6.2 The share capital may be represented by Ordinary Shares and Preference Shares, each having such rights and obligations as defined herein.

6.3 The capital has been fully paid in by the Members.

6.4 Additional amounts contributed to the Company have been credited to freely distributable share premium.

Art. 7. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 8. Voting rights. Each Ordinary Share and each Preference Share is entitled to one vote at all meetings of Members, unless otherwise provided by law.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 Shares are freely transferable among Members.

9.2 In case of a single Member, the shares held by the single Member are freely transferable.

9.3 In case of plurality of Members, the shares held by each Member may be transferred to non-Members according to the requirements of the article 189 of the Company Law.

Art. 10. Board of Managers.

10.1 The Company is managed by one or several managers who need not be Members.

10.2 They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, provided the managers may be revoked only for cause. The general meeting of Members also determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected.

10.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

10.4 The board of managers shall meet upon call by the chairman, any manager (or by the secretary upon request by the chairman or any manager). Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical eight business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

10.5 A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

10.6 The chairman shall not have a casting vote.

10.7 The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Art. 11. Minutes of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed after their approval by the chairman and the secretary (if any).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two managers or by one manager and the secretary (if any).

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly

bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers.

Art. 13. Chairman of the Board, Day to day management.

13.1 The board of managers will appoint a chairman among its members. The chairman of the board of managers will generally preside over all meetings of the board of managers and of Members. In the absence of the chairman, either another manager or in case of Member meetings, where no other manager is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant board of managers' meeting or the general Members' meeting.

13.2 The board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Members. The board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

13.3 The board may establish committees to or of the board, appoint the Members thereto (which may be managers but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

13.4 The board of managers may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the board of managers or a Member, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 14. Liability of managers. In the exercise of their mandate, the managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 15. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any manager or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any manager of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the board of managers, conflicting with the interest of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Members.

Art. 16. Managers' indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its Members by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 16.

Art. 17. Decision by Members.

17.1 Each Member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of Members through a special proxy.

17.2 Decisions by Members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held

including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Members of the Company.

17.3 Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to Members to their address appearing in the register of Members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

17.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Members at their addresses inscribed in the register of Members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

17.5 However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the Members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

17.6 In case and for as long as the Company has more than 25 Members, an annual general meeting shall be held on the thirtieth day of the month of September of each year at 11.00 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 18. Accounting Year.

18.1 The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year.

18.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

18.3 The financial statements are at the disposal of the Members at the registered office of the Company.

Art. 19. Allocation of results, Legal Reserve. The general meeting of Members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual results of the Company will be allocated.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in the Articles or as increased or reduced from time to time as provided for therein.

The Preference Shares are entitled by way of preference and before any payment of dividends on the Ordinary Shares to: (i) the Special Dividend and (ii) on each Preferred Dividend Payment Date, the Preferred Dividend. The Preference Shares are not entitled to the payment of any further dividend. The Special Dividend shall be paid on the Special Dividend Date subject to there being sufficient distributable amounts made up of realised net profits and distributable reserves constituted out of profits (in each case after any allocation to reserves required by law or provisions to that effect and for the avoidance of doubt, not including any funds out of share premium).

Art. 20. Interim Dividends. The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Payment of interim dividends will be subject to the preferences set out in these Articles.

Art. 21. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Company Law.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Liquidation proceeds will be distributed among Members in the following order:

1. the Special Dividend (to the extent not paid) to the Preference Member(s);
2. any outstanding Preferred Dividend to the Preference Member(s);
3. the Liquidation Preference to the Preference Member(s); and
4. the balance to the Ordinary Members.

Art. 22. Law of 10th August 1915. Except as otherwise provided herein the provisions of the Company Law will apply.

The general meeting noted that the persons referred to below have been members of the board of directors of the Company prior to its transformation into a société à responsabilité limitée.

The general meeting resolved to confirm the appointment of and to reappoint as managers to the board of managers of the Company the following persons for an unlimited time:

- Xavier Pauwels, manager, born on 12 December 1971 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Dominique Robyns, manager, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Michael McKeon, manager, born on 18 October 1956 in Glasgow, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom,
- Fiona Brown Smith, manager, born on 3 January 1959 in Dumfries, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom,
- Leonardo Graziano, manager, born on 19 October 1945 in Elizabeth, New Jersey, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA,
- David Chester, manager, born on 1 September 1951 in Jacksonville, Florida, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA.

The general meeting confirms that five hundred thirty-eight thousand four hundred and sixty-two (538,462) ordinary shares (parts sociales ordinaires) in issue in the Company are held by Severn Trent Finance Holdings Limited and that thirty-six thousand two hundred and thirty (36,230) preference shares (parts sociales privilégiées) in issue in the Company are held by Severn Trent Financing and Investments Limited.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the appearing parties and the notary signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032, constituée le 16 février 2007 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 835 du 10 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 octobre 2008 suivant acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 2786 du 18 novembre 2008.

L'assemblée était présidée par Me Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Antoine Daurel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze (574.692) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis représenté par cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze (574.692) actions étaient représentées à l'assemblée générale.

2. Les actionnaires étaient représentés par procuration de sorte que toutes les actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont interdépendants et forment une seule et unique résolution:

A. Transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en société à responsabilité limitée.

B. Modifier et refondre intégralement les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, substantiellement dans la forme annexée à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qu'il juge appropriées.

C. Confirmer la nomination de, et nommer en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts refondus, les personnes suivantes:

- Xavier Pauwels, gérant, né le 12 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, gérant, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Michael McKeon, gérant, né le 18 octobre 1956 à Glasgow, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni,
- Fiona Brown Smith, gérant, née le 3 janvier 1959 à Dumfries, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni,
- Leonardo Graziano, gérant, né le 19 octobre 1945 à Elizabeth, New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle au 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA,
- David Chester, gérant, né le 1^{er} septembre 1951 à Jacksonville, Floride, USA, ayant son adresse professionnelle au 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034. USA.

D) Confirmer que les cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze (574.692) parts sociales émises dans la Société sont détenues par les parties comparantes.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'assemblée générale a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

Il est décidé de transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en société à responsabilité limitée.

L'assemblée générale a ensuite décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société tel que prévu ci-après en vue de les adapter à la nouvelle forme de la Société tel que prévu ci-après.

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. "Statuts" signifie les présents statuts.

"Jour Ouvrable" signifie un jour autre que le samedi ou le dimanche pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et à Londres;

"Société" signifie Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l.

"Loi sur les Sociétés Commerciales" signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée);

"Date d'Emission" signifie le 23 octobre 2008, la date d'émission des Parts Sociales Privilégiées;

"LIBOR" signifie le Taux Interbancaire de Londres;

"Privilège de Liquidation" signifie, (i) lorsque le Jour de Paiement du Dividende Spécial, la Société a payé le Dividende Spécial, un montant de quatre millions cent mille sept cent trente-neuf Livres Sterling (£ 4.100.739), ou (ii) lorsque le Jour de Paiement du Dividende Spécial, la Société n'a pas payé le Dividende Spécial, un montant de cent quinze millions trois cent mille sept cent trente-neuf Livres Sterling (£ 115.300.739);

"Taux du Marché du Dividende" signifie le taux payable généralement sur les parts sociales privilégiées ayant les mêmes caractéristiques que les Parts Sociales Privilégiées dans une transaction de bonne foi. Ce taux sera déterminé en fonction des taux du marché existants au moment où le Taux du Marché du Dividende doit être déterminé des instruments comparables émis par les sociétés qui encourent les mêmes risques de crédit que la Société et en incluant les ajustements nécessaires pour tout autre facteur qu'un participant du marché peut inclure. Le Taux du Marché du Dividende sera d'abord calculé à 9.00 heures le 31 octobre 2008 et devra être approuvé par la Société et un Associé Privilégié. Ensuite, le Taux du Marché du Dividende pourra être modifié de temps à autre sur accord des deux parties. Si l'Associé Ordinaire et l'Associé Privilégié ne donnent pas leur accord, tel qu'exprimé lors d'une assemblée des Associés de la Société, sur le taux approprié du Taux du Marché du Dividende, il sera demandé à Severn Trent Treasury d'agir en tant qu'arbitre en vue de déterminer le Taux du Marché du Dividende. Toute décision prise par Severn Trent Treasury suite à une demande d'agir en tant qu'arbitre sera finale et opposable à la Société et aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées.

"Associés" signifie l'(les) Associé(s) Ordinaire(s) et l'(les) Associé(s) Privilégié (s);

"Montant Notionnel" signifie un montant égal à cent onze millions deux cent mille Livres Sterling (£ 111.200.000) (trois mille soixante neuf point deux sept neuf six Livres Sterling (£ 3.069,2796 par Part Sociale Privilégiée);

"Associé(s) Ordinaire(s)" signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;

"Parts Sociales Ordinaires" signifie les parts sociales ordinaires de la Société;

"Dividende Privilégié" signifie le dividende privilégié cumulé annuel (payable prioritairement avant les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires) payable chaque Jour de Paiement du Dividende Privilégié au Taux du Marché du Dividende appliqué au Privilège de Liquidation multiplié par le nombre de jours pendant la Période du Dividende Privilégié divisé par 365;

"Jour de Paiement du Dividende Privilégié" signifie chaque jour anniversaire calendaire du Jour de Paiement du Dividende Spécial, par la suite jusqu'au jour (i) du paiement des produits du rachat, ou (ii) des bonis de liquidations finaux des Parts Sociales Privilégiées (et dans chacun des cas (i) et (ii) le jour du paiement devra également être une Jour de Paiement du Dividende Privilégié), étant entendu que lorsque qu'un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, celui-ci sera reporté au Jour Ouvrable suivant.

"Associé(s) Privilégié(s)" signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées;

"Parts Sociales Privilégiées" signifie les parts sociales privilégiées avec droit de vote émises par la Société. Les Parts Sociales Privilégiées donneront droit à un Dividende Spécial et au Dividende Privilégié mais n'aura pas d'autres droits de participation aux bénéfices de la Société. Dans le cas de la dissolution ou de la liquidation de la Société, l'(les) Associé(s) Privilégié(s) auront droit au Privilège de Liquidation en priorité par rapport aux Parts Sociales Ordinaires.

"Severn Trent Treasury" signifie Severn Trent Group Treasurer;

"Parts Sociales" signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées;

"Dividende Spécial" signifie un dividende qui comprend ce qui suit:

(i) le Montant Notionnel;

(ii) un taux de rendement commercial sur les Parts Sociales Privilégiées de six points soixante-cinq pour cent (6,65%) à compter de, et compris, la Date d'Emission, jusqu'au, et compris, le Jour de Paiement du Dividende Spécial calculé à la Date d'Emission;

(iii) un ajustement du taux commercial mentionné au point (ii) ci-dessus qui dépend de savoir si le taux LIBOR GBP d'1 semaine (le "Taux LIBOR Effectif") le 30 octobre 2008 est supérieur ou inférieur à cinq point zéro un huit quatre quatre pour cent (5,01844%), étant le taux à 9.00 heures le 23 octobre 2008, lequel taux est estimé être le même par les gérants au 30 octobre 2008 (le "Taux LIBOR Estimé"). Si le Taux LIBOR Effectif est égal ou supérieur au Taux LIBOR Estimé, le taux commercial appliqué au point (ii) ci-dessus sera réduit par un facteur de six (6) pour cent par an. Si le Taux LIBOR Effectif est inférieur au Taux LIBOR Estimé, le taux commercial appliqué au point (ii) ci-dessus sera augmenté par un facteur de six (6) pour cent par an;

"Jour de Paiement du Dividende Spécial" signifie sept (7) jours après le 23 octobre 2008.

Art. 2. Etablissement, Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à.r.l.". La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut établir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4. Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Objet, But. La Société a pour objet la prise de participation et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans toute autre société, entreprise ou entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert, l'apport ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange, l'apport ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de certificats, de notes et toutes autres valeurs mobilières ou instruments de toute espèce ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats, d'instruments de dettes et de certificats de créance de toute espèce de même que tout autre type de sûreté ou instrument.

Dans la mesure la plus large permise en droit luxembourgeois, la Société peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou autres entités ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt financier ou autre ou qui fait partie du groupe auquel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle juge utile ou appropriée dans l'accomplissement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer sans limitation toute opération financière, technique, commerciale ou autre, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ses objets dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de ses objets.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 574.692) représenté par cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) Parts Sociales Ordinaires avec un pair comptable d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune et trente-six mille deux cent trente (36.230) Parts Sociales Privilégiées avec un pair comptable d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune et bénéficiant des droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

6.2 Le capital social peut être représenté par des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Privilégiées, chacune ayant les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

6.3 Le capital a été entièrement libéré par tous les Associés.

6.4 Les sommes additionnelles apportées à la Société ont été allouées au compte prime d'émission librement distribuable.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Droits de vote. Sauf disposition contraire de la loi, chaque Part Sociale Ordinaire et chaque Part Sociale Privilégiée donne droit à une voix lors de toutes les assemblées des Associés.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

9.1 Les Parts Sociales sont librement transférables entre Associés.

9.2 S'il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par l'Associé unique sont librement transférables.

9.3 En cas de pluralité d'Associés, les parts sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées à des non-Associés conformément aux exigences de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 10. Conseil de Gérance.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

10.2. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés par une décision à la majorité simple, étant entendu que les gérants ne peuvent être révoqués qu'avec motifs. L'assemblée générale des Associés détermine également leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles.

10.3. Dans le cas d'une pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre eux. Une réunion peut également être tenue moyennant conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue de, ces réunions par ces moyens équivaut à une participation en personne à ce type de réunion. Tout Gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

10.4. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, de tout gérant (ou du secrétaire, sur demande du président ou de tout gérant). Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque gérant, à chaque fois que cela est faisable, huit jours ouvrables avant la date de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un délai de vingt-quatre heures sera suffisant. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

10.5. Une réunion du conseil de gérance valablement convoquée aura atteint le quorum si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

10.6. Le président n'a pas de voix prépondérante.

10.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 11. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés après leur approbation par le président et le secrétaire (s'il y en a un). Des copies ou des extraits de ces procès-

verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux gérants ou par un gérant et le secrétaire (s'il y en a un).

Art. 12. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou le cas échéant, le conseil de gérance ou deux gérants.

Art. 13. Président du conseil, Gestion journalière.

13.1 Le conseil de gérance nommera un président parmi ses membres. Le président du conseil de gérance présidera généralement toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées des Associés. En l'absence du président, soit un autre gérant, ou dans le cas d'assemblées des Associés auxquelles aucun gérant n'est présent, un président pro tempore élu par l'assemblée en question présidera la réunion du conseil de gérance ou l'assemblée des Associés concernée.

13.2 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des gérants individuels, des comités ou tout autre agent de la Société, lesquels n'ont pas besoin d'être des Associés. Le conseil de gérance fixera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute personne ou toutes personnes ainsi nommée(s).

13.3 Le conseil de gérance peut établir des comités au sein du conseil, nommer des membres (qui peuvent mais ne doivent pas être gérants) et déterminer les pouvoirs de ces comités (le cas échéant).

13.4 Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil de gérance ou un associé, et déterminer ses responsabilités et ses pouvoirs.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Dans l'exercice de leurs mandats, le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui agit en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute autre société ou entité avec laquelle la Société devrait contracter ou autrement s'engager ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de s'exprimer et pourra prendre part au vote ou agir en toute matière en rapport avec ce contrat ou affaire.

Dans le cas où un gérant de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote par le conseil de gérance ayant un conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoirs devra faire part de son conflit d'intérêt au conseil de gérance et ne pourra pas délibérer ni voter sur cette transaction. Une telle transaction sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des Associés.

Art. 16. Indemnisation des gérants. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous:

(i) Toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

(ii) Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant

ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article 16.

Art. 17. Décisions des Associés.

17.1 Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut valablement participer à des résolutions écrites et agir à toute assemblée des Associés par une procuration spéciale.

17.2 Les décisions des Associés sont prises par écrit dans les conditions de forme et de majorité telles que prévues par les présentes ou par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (dans les limites prévues par la loi) ou lors d'assemblées tenues y compris (dans les limites prévues par la loi) par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens étant équivalente à une participation en personne à ces assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

17.3 Les assemblées sont convoquées par le conseil de gérance par une convocation par lettre recommandée adressée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

17.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

17.5 Cependant, des décisions concernant une modification des statuts sont prises par (i) une majorité des Associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

17.6 Lorsque, et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des Associés sera tenue le trentième jour du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivante.

Art. 18. Année comptable.

18.1 L'année comptable de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

18.2 Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont dressés par le conseil de gérance.

18.3 Les comptes annuels seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Art. 19. Allocation des résultats, Réserve légale. L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera la manière dont les résultats annuels de la Société devront être répartis.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société tel que prévu dans les Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre tel que prévu dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Privilégiées donneront droit en priorité avant tout paiement de dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires: (i) au Dividende Spécial et (ii) chaque Jour de Paiement du Dividende Privilégié, au Dividende Privilégié. Les Parts Sociales Privilégiées ne donneront pas droit à un dividende supplémentaire. Le Dividende Spécial sera payé le Jour du Paiement du Dividende Spécial à condition que soient disponibles des fonds distribuables suffisants provenant des bénéfices nets réalisés et des réserves distribuables constituées à partir des bénéfices (dans les deux cas après affectation à des réserves légales ou des provisions à cet effet et, afin d'éviter tout doute, excluant tout fonds provenant du compte de prime d'émission).

Art. 20. Dividendes intérimaires. Les Associés peuvent décider de distribuer des dividendes intermédiaires, sur base d'états comptables préparés par le conseil de gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi. Le paiement de dividendes intérimaires est soumis aux règles de préférence prévues dans les présents Statuts.

Art. 21. Liquidation de la Société. En cas de la dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs ou par le conseil de gérance alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde sera versé aux détenteurs de Parts Sociales de la Société.

Le boni de liquidation sera distribué parmi les Associés de la manière suivante:

1. le Dividende Spécial (dans la mesure où il n'est pas payé) à(aux) Associé(s) Privilégié(s);

2. tout Dividende Privilégié restant à(aux) Associé(s) Privilégié(s);
3. le Privilège de Liquidation à(aux) Associé(s) Privilégié(s); et
4. le solde aux Associés Ordinaires.

Art. 22. Loi du 10 août 1915. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliqueront.

L'assemblée générale a noté que les personnes mentionnées ci-après étaient membres du conseil d'administration de la Société avant sa transformation en société à responsabilité limitée.

L'assemblée générale a décidé de confirmer la nomination et de renommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Xavier Pauwels, gérant, né le 12 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Dominique Robyns, gérant, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Michael McKeon, gérant, né le 18 octobre 1956 à Glasgow, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni,
- Fiona Brown Smith, gérant, née le 3 janvier 1959 à Dumfries, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni,
- Leonardo Graziano, gérant, né le 19 octobre 1945 à Elizabeth, New Jersey, USA, ayant son adresse professionnelle au 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA,
- David Chester, gérant, né le 1^{er} septembre 1951 à Jacksonville, Floride, USA, ayant son adresse professionnelle au 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034. USA.

L'assemblée générale confirme que toutes les cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) parts sociales ordinaires émises dans la Société sont détenues par Severn Trent Finance Holdings Limited et que les trente-six mille deux cent trente (36.230) parts sociales privilégiées émises dans la Société sont détenues par Severn Trent Financing and Investments Limited.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. Prussen, A. Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009152667/689.

(090185490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA
Route de Bigonville, 18
L-8832 ROMBACH-MARTELANGE
Signature

Référence de publication: 2009151174/13.

(090182868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Ninolac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 149.550.

L'an deux mil neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique BARATON, employé privé, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

Madame Muriel D'HOSE, bachelière en éducation physique et biologie, née le 18 octobre 1961 à Neuchâtel, Suisse, demeurant à B-4870 Trooz, 8, rue Forêt Village et de

Monsieur Vincent CRAHAY, ingénieur, né à Liège, Belgique, le 08 janvier 1961, demeurant à B-4870 Trooz, 8, rue Forêt Village,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Laquelle comparante a exposé ce qui suit:

En date du 16 octobre 2009, Madame Muriel D'HOSE a comparu devant le notaire instrumentaire afin de constituer une société anonyme sous la dénomination de FOOD EXPERT S.A., pour laquelle constitution le notaire disposait d'un certificat de dénomination libre délivré par le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCSL").

Ledit acte a été enregistré à Capellen, le 20 octobre 2009, relation CAP/2009/3578 et les droits d'enregistrement d'un montant de € 75,00 ont été perçus.

Or, lors de la présentation du dossier d'immatriculation de ladite société au RCSL, celui-ci a été refusé au motif qu'entre-temps la dénomination n'était plus disponible, un acte attribuant cette dénomination à une autre société reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette en date du 29 septembre 2009 ayant été présenté au RCSL en date du 03 novembre 2009.

Ceci exposé, Madame D'HOSE, fondatrice de la société et Monsieur CRAHAY, administrateur unique de ladite société, ont donné mandat à Madame BARATON, préqualifiée,

De les représenter aux présentes afin de comparaître devant le notaire soussigné et d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts de la société anonyme ainsi constituée au nom et pour le compte de Madame Muriel D'HOSE comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NINOLAC INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société peut acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil dix.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit: Madame Muriel D'HOSE, cent actions (100)

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclare que la fondatrice est le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée et représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée au nom de la fondatrice en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Vincent CRAHAY, ingénieur, né à Liège, Belgique, le 08 janvier 1961, demeurant à B-4870 Trooz, 8, rue Forêt Village, ici dûment représenté et acceptant le mandat lui confié.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE CABEXCO s.à r.l. avec siège à L-8080 BERTRANGE, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCSL B 139.890).

5) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.

6) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte, après d'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} décembre 2009. Relation: CAP/2009/4184. Reçu: soixante-quinze Euros (€ 75,00)

Le Receveur (signé): I. NEU.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 02 décembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009153295/149.

(090185901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Luxembourg Trading Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151177/11.

(090183087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Iris Services Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. A Schwall's S.à.r.l.)

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 90.975.

RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le douze novembre

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Marc ERNZER, né le 29 septembre 1962 à Luxembourg, numéro de matricule 1962 09 29 118, demeurant à L-8118 BRIDEL, 15 rue des Bruyères,

ici représenté par Madame Julie BRAHAM, née le 27 décembre 1977 à ROCOURT (Belgique), numéro de matricule 1977 12 27 182, demeurant à L-8835 FOLSCHETTE, 2 rue des Jardins, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée IRIS SERVICE Sàrl, anciennement A SCHWALL'S Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8081 BERTRANGE, 1 Am Bongert, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 90.975,

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 juin 1998, sous la dénomination de Brasserie du Commerce,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 16 septembre 1998, numéro 658, page 31.569,

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter qu'il y a lieu de rectifier la 3e résolution de l'assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu pardevant le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2009, non encore publié, la dite résolution devant se lire comme suit:

"Troisième résolution

L'associé unique révoque le gérant technique, Monsieur Guy DIONISIUS avec effet au 16 septembre 2009 et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à compter de sa nomination jusqu'au jour des présentes."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent cinquante euros (350.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Braham, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 13 novembre 2009. Relation: RED/2009/1213. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 novembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009152223/43.

(090184595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 novembre 2009.

Jean-Luc Ehx

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009151187/12.

(090183434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

European Treasure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.530.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme de droit belge ADVENTURE EVENTS, avec siège social à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62, inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0860.010.413,

ici représentée par ses deux administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Joseph CHARLIER, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62.
- Madame Mireille JANSSENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62.

2.- La société privée à responsabilité limitée Finance & Management Services, société de droit belge, avec siège social à B-1332 Rixensart, Avenue Normande 10, Boîte A, inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0894.298.230,

ici représentée par son gérant Monsieur Robert KEMPENEER, administrateur de sociétés, demeurant à B-1332 Rixensart, Avenue Normande 10, Boîte A.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN TREASURE HOLDING S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement de scénarios, le développement de dessins, ainsi que de jeux électroniques et de bandes dessinées ainsi que l'édition de livres, ainsi que le merchandising.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les membres du Conseil peuvent être scindés en deux catégories, nommées respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B".

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes d'un administrateur de "Catégorie A" et d'un administrateur de "Catégorie B" ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société anonyme de droit belge ADVENTURE EVENTS, avec siège social à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62, inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0860.010.413, cinq cents actions	500
2.- La société privée à responsabilité limitée Finance & Management Services, société de droit belge, avec siège social à B-1332 Rixensart, Avenue Normande 10, Boîte A, inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0894.298.230, cinq cents actions	500
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Joseph CHARLIER, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62.
- b) Madame Mireille JANSSENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6940 Durbuy, Allée du Val, 62.

Administrateur de catégorie B:

c) Monsieur Robert KEMPENEER, administrateur de sociétés, demeurant à B-1332 Rixensart, Avenue Normande 10, Boîte A.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. CHARLIER, M. JANSSENS, R. KEMPENEER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1743. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 01 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009152753/204.

(090185550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 novembre 2009.

TARKETT GDL S.A.

Z.I. Eselborn-Lentzweiler

2, Op der Sang

L-9779 LENTZWEILER

Jean-Luc Ehx

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009151189/16.

(090183445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, du groupe TARKETT S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 novembre 2009.

Jean-Luc Ehx

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2009151190/13.

(090183448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Lily (Lux) NM Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.717.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 10 novembre 2009

L'associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Jean-Marc Debaty en tant que Gérant de catégorie B de la Société avec effet le 4 novembre 2009.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau Gérant de catégorie B de la Société avec effet le 4 novembre 2009 et ce pour une période indéterminée:

- Mr. Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (County of Hampshire - Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mme Wendy Friedman Dulman: Gérant de catégorie A;

- Mme Laurie Duncan Medley: Gérant de catégorie A;

- Mr. Alexis Kamarowsky: Gérant de catégorie B;

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino: Gérant de catégorie B;

- Mr. Michael Robert Kidd: Gérant de catégorie B.

119127

A Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009152410/25.

(090184897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Aon Captive Services Group (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.161.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 novembre 2009

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Clive JAMES de son poste d'Administrateur de la société à compter du 9 juin 2009.

Pour la société Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2009151195/12.

(090183232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Jürgen HOFFMANN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.425.

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Jürgen HOFFMANN, Monteur, geboren in Trier (Deutschland), am 8. Februar 1960, wohnhaft in D-54441 Wawern, Am Hochwald 8 (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Jürgen HOFFMANN, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Jürgen HOFFMANN S.à.r.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 89.425, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 16. Oktober 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1671 vom 21. November 2002.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Jürgen HOFFMANN, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6793 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves, nach L-6921 Roodt-sur-Syre, 4, Banzelt.

2.- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6793 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves, nach L-6921 Roodt-sur-Syre, 4, Banzelt, zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Generalversammlung Artikel 3, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Betzdorf.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Jürgen Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC / 2009 / 46405, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. November 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009153263/42.

(090186088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

1. Le représentant permanent de Santé Europe Investissements S.à r.l., administrateur, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est François de Montaudouin, avec adresse au 19, rue Rousselet, 75007 Paris, France.

2. Le représentant permanent de Santé Europe Participations S.à r.l., administrateur, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg, est Ingrid Moinet, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151201/14.

(090183429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV-FIS I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.410.

Im Jahr zweitausendneun, den achtundzwanzigsten Oktober,

vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV FIS I (die Gesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet am 25. August 2008 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Frau Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) am 27. September 2008 und registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 141.410, abgehalten.

Die Versammlung beginnt um 10:30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Marcel Bartnik, Rechtsanwalt mit Geschäftsadresse in Luxemburg. Der Vorsitzende ernennt Frau Julia Blunck, Rechtsanwältin mit Geschäftsadresse in Luxemburg, zur Schriftführerin. Die Versammlung wählt Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin mit Geschäftsadresse in Luxemburg zur Stimmenzählerin. Der Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmenzählerin werden im Folgenden gemeinschaftlich als Mitglieder des Präsidiums oder als Präsidium bezeichnet.

Nachdem das Präsidium auf diese Weise konstituiert worden ist, erklärt der Vorsitzende zu Protokoll:

I. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, welche von den Anteilhabern oder deren Bevollmächtigten sowie den Mitgliedern des Präsidiums unterzeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigelegt.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche Anteile der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären, dass sie auf eine ordnungsgemäße Ladung verzichtet haben, da Ihnen die Tagesordnung bereits bekannt war. Die Versammlung ist damit ordnungsgemäß zusammengetreten und kann wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Feststellung, dass das Mindestkapital der Gesellschaft weniger als 1.250.000 EUR beträgt;
2. Beschluss der freiwilligen Auflösung der Gesellschaft und Eröffnung des Liquidationsverfahrens (liquidation volontaire);
3. Beschluss auf Grund der voraussichtlichen Liquidationskosten den beiden einzigen Anteilhabern vorzuschlagen, einen Betrag wie im Folgenden dargestellt bis zum 10. November 2009 in die Gesellschaft einzuzahlen, um eine ordnungsgemäße Abwicklung der Gesellschaft zu ermöglichen:

Real I.S.: 16.000 Anteile der Anteilsklasse A: 1,5 EUR pro Anteil, insgesamt: 24.000 EUR

CAM: 16.000 Anteile der Anteilsklasse B: 1,5 EUR pro Anteil, insgesamt: 24.000 EUR

4. Beschluss Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, handelnd durch Herrn Andreas Hettinger, Leiter Portfolio Management als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen;

5. Festlegung der Rechte und der Vergütung des Liquidators im Rahmen des Liquidationsverfahrens;

6. Beschluss sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilshaber auszuzahlen; und

7. Beschluss PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu beauftragen, einen Liquidationsbericht zur Auflösung der Gesellschaft zu erstellen.

IV. Nach Beratung fasste die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wird festgestellt, dass das Mindestkapital der Gesellschaft weniger als eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-) beträgt.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und das Liquidationsverfahren (liquidation volontaire) einzuleiten.

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, auf Grund der voraussichtlichen Liquidationskosten den beiden einzigen Anteilshabern vorzuschlagen, einen Betrag wie im Folgenden dargestellt bis zum 10. November 2009 in die Gesellschaft einzuzahlen, um eine ordnungsgemäße Abwicklung der Gesellschaft zu ermöglichen:

Real I.S.: 16.000 Anteile der Anteilsklasse A: 1,5 EUR pro Anteil, insgesamt: VIERUNDZWANZIG TAUSEND EURO (EUR 24.000,-).

CAM: 16.000 Anteile der Anteilsklasse B: 1,5 EUR pro Anteil, insgesamt: VIERUNDZWANZIGTAUSEND EURO (EUR 24.000,-).

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, Banque LBLux S.A., handelnd durch Herrn Andreas Hettinger, Leiter Portfolio Management. zum Liquidator der Gesellschaft zu bestimmen.

Die Bestellung des Liquidators wurde bereits im Vorfeld durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier genehmigt.

Fünfter Beschluss

Es wird beschlossen, den Liquidator mit den Rechten auszustatten, die in den Artikeln 144 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 zu den Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915) festgelegt sind.

Der Liquidator wird ermächtigt, sämtliche Maßnahmen zu beschließen und auszuführen, einschließlich denen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 aufgeführt sind, ohne vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung der Anteilshaber. Der Liquidator kann auf eigene Verantwortung seine Rechte für bestimmte Maßnahmen oder Aufgaben auf eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen.

Der Liquidator kann nach seinem freien Ermessen gemäß Artikel 148 des Gesetzes von 1915 Vorauszahlungen aus dem Liquidationserlös (boni de liquidation) an die Anteilshaber der Gesellschaft vornehmen.

Es wird beschlossen, dem Liquidator für seine Tätigkeit eine Aufwandsentschädigung in Höhe von 2.500 EUR aus dem Vermögen der Gesellschaft zu zahlen.

Sechster Beschluss

Es wird beschlossen, sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilshaber auszuzahlen.

Siebter Beschluss

Es wird beschlossen, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zu beauftragen einen Liquidationsbericht im Zusammenhang mit der Auflösung der Gesellschaft und der Durchführung des Liquidationsverfahrens zu erstellen.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorliegen, schließt der Vorsitzende die Versammlung um 11 Uhr.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BARTNIK, J. BLUNCK, N. SCHMIDT-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47033. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 20. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152819/94.

(090185358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Euro Techno Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.840.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 août 2009 à 15.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73.846, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009151225/18.

(090182927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Traviata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juin 2009 à 9.00 heures.

Reconduction du mandat de la Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73.846, pour une durée d'une année. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151226/17.

(090182891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 novembre 2009 que:

- M. Philip de Tavernier, né le 13 mars 1963 à Leuven, Belgique, et domicilié au Onze-Lieve-Vrouwstraat 74, 3052 Oud-Heverlee, Belgique, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2009.

- M. Joeren Christy Pels, né le 6 février 1970 à Hoevelaken, Pays-Bas, et domicilié au Herengracht 553, 1017 BW Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

119131

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour DELL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151249/19.

(090183483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Miscro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 67.276.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 novembre 2009 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Madame Carine BITTLER demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, Monsieur Yves SCHMIT demeurant 18, rue de la Résistance, L-8020 Strassen et Monsieur Steve LANG demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange ont été réélus au poste d'administrateurs.

- SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.à.r.l. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été réélue au poste de Commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans.

L'ensemble des mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151227/20.

(090182849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Simi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.551.

—
Extrait du P.V. de l'AGO tenue extraordinairement le 24/06/2009

Conseil d'administration:

Les mandats des administrateurs actuels ainsi que de l'administrateur délégué ont été prolongés jusque l'assemblée générale de 2015.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Jean Bernard ZEIMET ayant démissionné de son mandat de commissaire aux comptes a été remplacé par la société READ SARL, RCS B 45.083 avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri jusque l'assemblée générale de 2015.

Administrateurs actuels:

- Monsieur Vincent Simioni, né à Verviers, (Belgique), le 28 juillet 1964, demeurant à B-4910 Theux, rue du Petit Jonckeu, (Belgique).

- Monsieur André Renzonnet, né à Verviers, (Belgique), le 13 janvier 1970, demeurant à B-4802 Heusy-Verviers, 57, rue des Prés, (Belgique).

- Monsieur Kahlil Hodaibi, né à Khourigba, (Maroc), le 3 novembre 1967, demeurant à B-5300 Scalyn, 75A, rue de Jérusalem, (Belgique).

Administrateur délégué:

- Monsieur Vincent Simioni, né à Verviers, (Belgique), le 28 juillet 1964, demeurant à B-4910 Theux, rue du Petit Jonckeu, (Belgique).

Commissaire aux comptes:

READ SARL, RCS B45.083, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.
Signature.

Référence de publication: 2009151229/27.

(090182833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Bahati International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 23 novembre 2009

Il ressort de la décision du conseil d'administration du 23 novembre 2009 que:

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009151246/30.

(090183185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

A & E Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 76.523.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A & E Immobilière

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009151270/12.

(090183310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Jacques Bonnier

Gérante A / Gérant B

Référence de publication: 2009151276/11.

(090183259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Amergin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.942.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 30 octobre 2009 à 10.00 h

a été nommée gérant unique Madame Elisabeth J. M. MEKKERING, née le 20 décembre 1954 à Eindhoven, Pays-Bas, demeurant à Meskampersteeg 30, NL-3882 SJ Putten, Pays-Bas

à effet du 1^{er} novembre 2009 en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 30 novembre 2009.

AMERGIN SARL

Elisabeth J.M. MEKKERING

Gérant unique

Référence de publication: 2009151244/17.

(090183458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2009

Résolution unique: nomination d'un nouvel administrateur

Suite à la proposition faire par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 septembre 2009, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gérard ADSUAR, demeurant professionnellement à D-85521 OTTOBRUN, Willy Messerschmitt Strasse, comme nouvel administrateur de AERO RE. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013, qui statuera sur les comptes annuels de 2012.

Référence de publication: 2009151243/13.

(090183485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.481.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009151272/12.

(090183236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Anna Chromy Foundation Holding S.A., Société anonyme holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.529.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009151280/10.

(090183267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Atom Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.283.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 10 novembre 2009

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 10 novembre 2009 que:

- Monsieur Salim Bourekba, né 11/05/1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

ATOM LUX INVEST S.A.

F. DUMONT / F. GASPERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009151231/16.

(090182800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2007

Cinquième résolution: nomination statutaires

Les mandats des administrateurs; Gilles COREMANS, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, Monsieur Udo KAPPES demeurant professionnellement à D-85521 OTTOBRÜN Willy Messerschmitt Strasse, Monsieur Ingo ZIMMERMANN, demeurant professionnellement à D-85521 OTTOBRÜN Willy Messerschmitt Strasse et Monsieur Jean-Marie MASSET demeurant professionnellement à F-92152 SURESNES 12, rue Pasteur, prennent fin à l'issue de cette assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler leur mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013, qui statuera sur les comptes annuels de 2012.

Référence de publication: 2009151242/16.

(090183485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Torisa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.729.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009151275/11.

(090183258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

HBI Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151277/10.

(090183262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Am Duerf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.169.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Am Duerf
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009151268/12.

(090183303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

KSIN Luxembourg III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.399.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151274/12.

(090182984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.B. Zwirn Global (Lux) S. à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009151286/12.

(090183278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Belvall Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.513.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2009

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2009 que:

- M. Heinrich Karl Linz, administrateur, né le 13 septembre 1957 à Würzburg, Allemagne, demeurant à Freihofstrasse 28, CH-8700 Küsnacht, Suisse, a été nommé administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour Belvall Holdings S.A.
Max Kremer

Référence de publication: 2009151245/17.

(090183479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Comifar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.345.

L'adresse du commissaire aux comptes EWA Révision S.A., doit dorénavant se lire comme suit:

EWA Révision S.A.
Centre Kennedy
45, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009151248/14.

(090183484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Focus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2009

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs, à savoir Madame Anne FRITSCH et à Messieurs Denis FRITSCH et Pierre WAGNER, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, de Monsieur Paul GRANGIER.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009151250/13.

(090183152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 106.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hemlock (Lux) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009151287/12.

(090183279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Tenframe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 124.624.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour TENFRAME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2009151559/15.

(090183906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.
